FIPADOC
INTERNATIONAL DOCUMENTARY FESTIVAL

RÈGLEMENT OFFICIEL

La prochaine édition du FIPADOC se tiendra à Biarritz du **vendredi 19 au samedi 27 janvier 2024**.

Le pays à l'honneur de l'édition 2024 est l'**Italie**, les films italiens bénéficieront de tarifs préférentiels et d'une exposition dans l'ensemble de la sélection.

Le règlement suivant s'applique exclusivement à l'édition 2024 du Festival.

Les inscriptions pour le FIPADOC ouvrent le 5 juin 2023 : https://film-fipadoc.festicine.pro/fr
Toutes les formes narratives du documentaire et les formats du court à la série sont acceptés dans les conditions ci-après.

La date limite d'inscription est fixée au 13 octobre 2023 sauf pour la Compétition Panorama pour laquelle la clôture de l'appel est fixée au 29 septembre 2023.

1. PROGRAMME ET ÉLIGIBILITÉ

Le Bureau des films du FIPADOC (films@fipadoc.com) coordonnera les inscriptions et la sélection officielle.
Le Comité de sélection du FIPADOC supervisé par la directrice artistique sélectionne les œuvres et choisit la sélection dans laquelle les films seront présentés en compétition ou hors compétition. Le réalisateur, le producteur ou le distributeur ont la possibilité d'accepter ou de refuser la proposition du Comité. Toutefois, après avoir accepté que le film figure dans le programme officiel, il ne sera plus possible de le retirer.

Aucun frais de projection ne sera accordé pour un film sélectionné et éligible à un prix doté.

A. Sélections compétitives

Pour pouvoir concourir dans une des sélections compétitives listées ci-dessous, les documentaires doivent :

- Avoir été produits **entre le 1er novembre 2022 et le 1er octobre 2023.**
- Avoir une durée de **50 minutes** min (*à l'exception des compétitions Jeune Création, Courts-métrages et Smart*).
- Sont également éligibles les films présentés en compétition dans d'autres festivals en France ou à l'étranger.

◤Compétition Documentaire international : les films français ou internationaux inédits en France peuvent concourir dans cette catégorie.

◤Compétition Documentaire national : les films français inédits en France (produits pour la télévision, une plateforme ou le cinéma) peuvent concourir dans cette catégorie. Les films qui ont été diffusés devant des auditoires restreints en France peuvent également concourir.

◤ Compétition Documentaire musical : films français ou internationaux dont la musique - ou la danse - est l'un des personnages principaux. Les films inédits en France peuvent concourir dans cette catégorie. Les films qui ont été diffusés devant des auditoires restreints peuvent également concourir.

◤Compétition Impact : les films français ou internationaux réalisés dans une optique de défense de la justice sociale, de promotion des droits humains et de la protection de l'environnement peuvent concourir dans cette catégorie.

- Compétition Panorama de la création francophone : les films francophones déjà diffusés ou sortis en salles en France entre novembre 2022 et septembre 2023. Ces films sélectionnés concourent au Prix du Public. Pour cette compétition, la clôture de l'appel est fixée au 29 septembre 2023.

- Compétition Jeune création : les films français ou internationaux d'une durée **maximale de 60 minutes**, réalisés dans le cadre d'études ou de programmes de formation. Leur copyright doit dater de 2022 ou 2023. Aucun critère d'inédit en France est requis.

- Compétition Smart : les expériences numériques françaises ou internationales avec un copyright de 2022 ou 2023 peuvent concourir dans cette catégorie. Aucun critère ne s'applique quant au caractère inédit des œuvres en France.

- Compétition Court-métrage : les films français ou internationaux d'une **durée maximale de 20 minutes**, français ou internationaux dont le copyright date de 2022 ou 2023 peuvent concourir dans cette catégorie. Aucun critère d'inédit en France est requis.

- Compétition Histoires d'Europe : les films français ou internationaux qui proposent un point de vue sur la construction ou l'histoire de l'Europe ou sur la vie de ses citoyens peuvent concourir dans cette sélection. Le copyright du film doit dater de 2022 ou 2023.

Les premiers ou seconds films sélectionnés dans l'une des 4 grandes compétitions sont éligibles au **prix Mitrani**.

Les films destinés à une diffusion cinéma et inédits en France sont éligibles au **prix Ciné+**.

Les films réalisés par une réalisatrice francophone sont éligibles **au Prix pour les Femmes Dans les Médias (PFDM)**.

B. Sélections non compétitives

- **Focus** sur la production documentaire en **Italie**: sont éligibles les films italiens produits ou coproduits avec l'Italie en 2022 et 2023.
- Sélection **Séries documentaires** : pour la deuxième fois, le Fipadoc présentera dans sa sélection des séries documentaires dans leur intégrité.
- Sélection **En famille** : les documentaires destinés à un jeune public (8 ans et plus) accompagné des parents.
- **Goût du doc** : films autour de la gastronomie et de l'alimentation.
- **Olympiadocs** : pour célébrer les Jeux Olympiques 2024, films traitant du sport.
- **Séances spéciales** : films diffusés hors compétition lors d'événements du FIPADOC.

2. JURYS ET PRIX

Les jurys sont désignés et invités par la direction du Festival. Toutes les décisions sont prises à la majorité. Les membres du jury présenteront leur décision dans une déclaration écrite qui sera publiée sur le site du FIPADOC. La présidente et la directrice artistique du FIPADOC pourront être présentes pendant les délibérations mais ne participeront pas au vote. Toute personne ayant participé à la production d'un film en compétition lors de l'édition 2024 du Festival ne peut pas être membre d'un jury en 2024.

https://fipadoc.com/fr/prix-jury

Tous les prix seront publiés sur le site du FIPADOC et certains seront annoncés lors de la cérémonie de clôture.

Les Grands Prix :
Grand Prix Documentaire international
Grand Prix Documentaire national
Grand Prix Documentaire musical
Grand Prix Impact (2 prix)
Prix du public (Panorama de la création francophone)

Prix Jeune Création
Prix Jeune Création/Tënk
Prix Smart
Prix Nouvelles écritures de la SCAM
Prix du Court-métrage
Prix du Jury des Jeunes Européens (sélection Histoires d'Europe)
Prix « Coup de cœur dans les murs » (Panorama de la création francophone)

Prix transversaux :
Prix Mitrani
Prix Ciné+
Prix PFDM

3. INSCRIPTIONS

A. Frais d'inscription

Tous les films doivent être soumis via le formulaire d'inscription en ligne sur FestiCiné ou Shortfilmdepot. Aucune exception ne sera admise.

L'inscription d'un film ou d'une œuvre numérique n'est effective qu'à réception des frais d'inscription.

Aucun lien envoyé au Bureau des films avant la réception du paiement des frais d'inscription ne sera pris en considération. Les frais d'inscription sont les suivants :

- 40 € HT / 48 € TTC par film
- 80 € HT / 96 € TTC pour une série/collection documentaire (à partie de 3 épisodes)
- 10 € HT / 12 € TTC par film pour les compétitions Courts-métrages et Jeune Création
- 15 € HT / 18 € TTC pour une expérience numérique (unitaire).

Les inscriptions effectuées par des réalisateurs indépendants bénéficieront d'une remise de 50 %. Pour obtenir ce tarif préférentiel, vous devez joindre au préalable le Bureau des films films@fipadoc.com (cette remise ne s'applique pas aux courts-métrages).

Les inscriptions dans la compétition Jeune Création (films d'école) soumises par des réalisateurs indépendants seront gratuites. Vous devez à cet effet nous joindre à l'adresse suivante : campus@fipadoc.com

B. Langue

À l'inscription, pour le processus de sélection, les films devront être proposés en version originale avec des sous-titres en anglais et/ou français. Par « version originale », il est entendu la langue dans laquelle le film est produit pour sa diffusion dans son pays d'origine.

C. Format

Les films doivent uniquement être soumis sous format numérique. Le lien vidéo (avec un mot de passe, si nécessaire) doit être valable jusqu'au 31 janvier 2024. Les DVD ou les clés USB ne seront pas acceptés.

Pour toutes questions, merci de les adresser à :

films@fipadoc.com pour les sélections officielles
campus@fipadoc.com pour les films en compétition dans la Compétition Jeune Création
smart@fipadoc.com pour les expériences numériques dans la Compétition SMART

4. CRITÈRES APPLICABLES AUX FILMS SÉLECTIONNÉS

A. Acceptation des conditions

Une fois la sélection au FIPADOC acceptée, les films ne pourront être retirés de la programmation 2024 du festival. Les films sélectionnés ne pourront pas être présentés en France en dehors des salles de cinéma du Festival avant leur diffusion officielle.

Les réalisateurs et producteurs reconnaissent être titulaires des droits du film proposé.

Le détenteur des droits qui soumet un film à la sélection du Festival doit le tenir informé d'éventuelles modifications du film ou de projections dans un autre festival.

Les titulaires des droits des films diffusés au FIPADOC **acceptent de faire figurer le logo du FIPADOC sur tous les supports promotionnels** (dossiers de presse, sites web, affiches, bandes-annonces, etc.). Le logo peut être téléchargé sur notre site www.fipadoc.com

Le FIPADOC se réserve le droit d'adapter le contenu des synopsis envoyés et/ou de traduire vers le français le titre du film.

Lorsque des films primés sont diffusés (télévision, plateforme ou cinéma), une mention officielle du (ou des) prix obtenu(s) doit apparaître à l'écran avant le générique de début. Les titulaires des droits acceptent d'obtenir l'ajout de ladite mention auprès de leur(s) diffuseur(s).

B. Coordination des copies

- Les films sélectionnés doivent être proposés en version originale et sous-titrés en français et/ou anglais.
- La documentation complète (y compris toutes les informations nécessaires ainsi que les supports écrits et visuels) doit être libre de droits.
- Une bande-annonce et deux affiches imprimées (80cmx60cm) seront exigées pour chaque film sélectionné.
- Les films sélectionnés sont projetés en version originale sous-titrée en anglais et en français. Si la version originale n'est pas la langue française, une liste de sous-titres avec time-code sera demandée pour le sous-titrage électronique en anglais et en français.
  La copie du film avec sous-titrage en anglais intégré doit être fournie par la production, et ce à sa charge. Le sous-titrage en français, s'il existe, doit être également fourni.

  Dans le cas où le sous-titrage électronique en français n'existe pas, le Festival se charge de le réaliser. Ce sous-titrage en français reste la propriété de la société qui le réalise. Pour les films sélectionnés et tournés en français, un sous-titrage en anglais doit être fourni.

- Le fichier de sous-titres final de chaque film sélectionné (DCP non crypté ou ProRes) avec sous-titrage en français et/ou en anglais doit être reçu par le FIPADOC **avant le 15 décembre 2023.**

C. Fipadoc en ligne

Outre les diffusions dans le cadre du Festival, les films présentés dans les sélections compétitives ou dans les sélections non compétitives seront accessibles sur la plateforme FIPADOC En LIGNE (entre le 20 janvier 2024 et le 21 mars 2024). Ce service de diffusion en ligne est exclusivement proposé aux professionnels qui détiennent une accréditation, via une plateforme en ligne sécurisée (CINANDO).

D. Participation

Le FIPADOC couvrira les frais de déplacement et de logement associés à la présence au Festival d'un représentant de chaque équipe dont le documentaire est sélectionné dans les 5 grandes compétitions et dans les compétition Histoires d'Europe et Jeune Création. Le Festival demande au représentant de prendre part aux rencontres ou aux séances de questions-réponses ou à des événements similaires en public pendant cette période. Afin de limiter ces frais, le Festival assure la recherche et la mise en contact avec les instituts nationaux susceptibles de financer le déplacement des cinéastes. Dans ce cas, il sera demandé que les démarches de demande de financement soient effectuées dans les plus brefs délais par les cinéastes.

La présidente du FIPADOC a le pouvoir de trancher sur tout cas de figure non prévu dans le présent règlement. En cas de litige, seule la version française du règlement sera considérée opposable.

Le FIPADOC se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.

© 5 juin 2023